



Vente immobilière

Par Sandrine16fr

Bonjour, avec mon ex conjoint nous sommes propriétaire d'une maison 50/50. Je vis dans cette maison et je rembourse le prêt seule. En contre partie je ne lui donne pas le loyer d'occupation. J'ai fait des travaux d'agrandissement et des travaux de rénovation que j'ai payé seule. Nous souhaitons vendre la maison qui es estimer avec une plue value. Je voulais savoir si il aura droit de toucher la somme de la plue value sachant qu'il a jamais payer ni le crédit immobilier ni les travaux pour la maison.

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
Lors du partage, soit vous tombez d'accord sur les montants respectifs, soit vous devrez passer au tribunal pour que le juge décide.

Par Rambotte

Bonjour.
Là règle étant que si l'un a amélioré à ses frais le bien indivis, il doit en être tenu compte avec équité.

Par isernon

bonjour,
conjoint étant synonyme d'époux(se), étiez-vous marié sous le régime légal de la communauté ?

Salutations

Par Sandrine16fr

Bonjour,
Non nous ne sommes pas marié ni pacsé.

Par yapasdequoi

Vous êtes donc en indivision. Ce sont les règles du code civil qui s'appliquent.